

Rapport d'activité 2012



CNRACL

Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales

Sommaire

<u>Le mot du Président</u>	page 03
<u>Le mot du Directeur</u>	page 04
<u>Un régime spécial de retraites</u>	page 05
<u>La démographie du régime</u>	page 06
<u>Les données financières et comptables</u>	page 08
<u>Le bilan et les prévisions</u>	page 10
<u>L'action sociale</u>	page 12
<u>Le fonds national de prévention</u>	page 13
<u>La relation avec les employeurs, les actifs et les pensionnés</u>	page 14
<u>La gestion administrative</u>	page 17
<u>La CNRACL et internet</u>	page 18
<u>La composition du Conseil d'administration</u>	page 19

Les chiffres clés de l'année 2012

- **2 171 826 cotisants*** dont :
 - 1 337 294 territoriaux,
 - 834 532 hospitaliers.
 - **1 081 709 pensionnés*** dont :
 - 569 943 territoriaux,
 - 511 766 hospitaliers
 - **Rapport démographique 2012 : 2,01**
 - **Plus de 71 000 retraités ont bénéficié du fonds d'action sociale pour un montant de 113,4 millions d'euros**
 - **Compte de résultat (en milliards d'euros) :**
 - financements reçus : 18
dont cotisations : 16,9
 - prestations versées: 15,9
 - compensations versées: 1,3
 - résultat : - 0,014
- * (en moyenne annuelle)

Le mot du Président



Alors que l'année 2011 avait été marquée par la mise en œuvre réussie de la réforme du 9 novembre 2010, l'exercice 2012 a mobilisé tout particulièrement le Conseil d'administration, les Ministères de tutelle et la Caisse des dépôts, en charge de la gestion, sur l'analyse renforcée de la situation financière et de trésorerie du régime. Grâce à ce travail conjoint, le paiement des prestations a été pleinement assumé à chaque échéance et les besoins de financement pour 2013 et 2014 ont été identifiés.

Après un premier trimestre consacré à la couverture des besoins de l'exercice 2012, les travaux menés d'avril à septembre ont permis de disposer dès octobre 2012 d'une visibilité pour assurer sans rupture le paiement des prestations en 2013. Ces mesures sont à présent intégrées dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 : transfert à la CNRACL des réserves excédentaires des fonds ATIACL⁽¹⁾ et FCCPA⁽²⁾ ; transfert de 0,1 % du taux de contribution de l'ATIACL dès le 1^{er} janvier 2013 et augmentation du taux de la cotisation employeur CNRACL de + 1,35 %.

Sans ces mesures, le régime qui continuera à percevoir en 2013 des cotisations (17,7 milliards d'euros) supérieures aux prestations versées (16,9 milliards d'euros) aurait vu ses réserves devenir négatives du fait des charges de compensation (1,4 milliard d'euros) qu'il supporte.

Autre fait majeur, la mise en application du décret n°2012-847 du 2 juillet 2012 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de vieillesse qui prévoit de nouvelles conditions de départ au titre des carrières longues. Cette mesure est financée par l'augmentation au 1^{er} novembre 2012 du taux de la retenue (part agent) et du taux de la contribution (part employeur). Les affiliés concernés par ces départs anticipés ont pu partir en retraite aux dates prévues, dans le cadre des dispositions décidées par les pouvoirs publics, grâce au travail d'anticipation mené par le service gestionnaire.

Dans le cadre du droit à l'information des actifs sur leur retraite, introduit par la loi du 21 août 2003, la CNRACL aura connu cette année deux grandes avancées significatives.

Tout d'abord, de nouveaux outils de gestion ont été mis en production permettant le déploiement d'un compte individuel retraite (CIR) pour chaque affilié de la CNRACL. Il permettra à compter de 2013 un suivi permanent de la carrière des agents. Le CIR est un élément structurant pour moderniser la gestion de la CNRACL et répondre tant aux obligations réglementaires qu'aux attentes exprimées par les assurés du régime. Alimenté désormais au fur et à mesure de la carrière de l'agent, il devra garantir dans les prochaines années un suivi et un contrôle en temps réel des données supports des relevés individuels de situation (RIS) et des estimations indicatives globales (EIG) produits dans le cadre du droit à l'information.

Ensuite, deux nouveaux services ont été développés au bénéfice des affiliés : l'Entretien information retraite (EIR) à partir de leur 45^e anniversaire et le Relevé individuel de situation en ligne (RISe).

Ces nouveaux services ont été rendus possibles en raison de la mobilisation des employeurs en faveur de leurs agents, à la fois dans la transmission des données carrières passées (reprise d'antériorité) et dans la gestion en continu de ces données (données de l'année en cours), recueillies notamment par l'intermédiaire des déclarations annuelles de données sociales.

Enfin, les pouvoirs publics ayant annoncé leur volonté d'un nouvel examen en 2013 des conditions de financement de la protection sociale mais aussi des règles en matière de retraite, je terminerai en rappelant que notre régime sera à nouveau au rendez-vous avec pour objectif de rendre le meilleur service à ses affiliés.

Claude Domeizel

*Président du Conseil d'administration de la CNRACL,
sénateur des Alpes de Haute-Provence*

⁽¹⁾ ATIACL : Allocation Temporaire d'Invalidité des Agents des Collectivités Locales

⁽²⁾ FCCPA : Fonds de compensation de la cessation progressive d'activité

Le mot du Directeur



L'année 2012 a été marquée, pour la CNRACL, par un contexte réglementaire en évolution constante et par la modernisation de sa gestion.

Voici une description des principaux faits marquants qui ont jalonné cette année 2012.

Un volume d'activité subissant de fortes variations

L'activité liquidation de pensions a connu un impact très fort, principalement en fin d'année, dû au nouveau dispositif de retraite anticipée pour carrières longues. En 2012, ce sont plus de 5 000 dossiers de pré-liquidation avec engagement qui ont été traités ; ce volume représente une hausse de 130 % par rapport à 2011 pour ce type de dossiers.

A l'inverse, on constate que le nombre de liquidations (hors carrières longues) est en baisse par rapport à 2011, année historique en terme de volumes en raison de l'effet de la réforme de 2009, notamment des nombreuses demandes anticipant sur la fin du droit au départ pour les parents de trois enfants ayant 15 ans de service.

Des outils de gestion modernisés

Tenir une qualité de service élevée ne serait aller sans une modernisation de nos outils de gestion.

A ce titre, 2012 aura été une année majeure par la mise en application de deux grands projets :

Le premier est la livraison des nouvelles applications de gestion relatives à la tenue des Comptes individuels retraite (CIR) qui dès 2013 seront consultables et modifiables en ligne par les employeurs en temps réel. Cette opération qui, sur le plan technique, a nécessité la migration de 67 millions de données entre l'ancien et le nouveau système a abouti à la création de plus de 2 millions de CIR pour ses affiliés. L'enjeu désormais sera d'atteindre un haut niveau de fiabilité de ces données y compris les plus anciennes.

Le second projet a permis le renouvellement du nouvel applicatif de paiement mis en production en février. La CNRACL assurant plus de 12 millions de paiements dans l'année, le renouvellement de cet outil était un enjeu majeur pour garantir les paiements en temps et en heure à tous les pensionnés. L'objectif est atteint et la certification ISO 900 a été renouvelée pour cette activité dès cette année.

La relation avec les affiliés et les employeurs optimisée

D'autres avancées significatives ont eu lieu, notamment dans le cadre du droit à l'information retraite. Conformément à la réglementation, depuis le 2 janvier 2012, les affiliés peuvent désormais demander à bénéficier d'un Entretien information retraite (EIR) et/ou obtenir leur Relevé individuel de situation en ligne (RISe). On enregistre sur l'année plus de 1500 demandes d'EIR et 33 000 RISe. Internet est donc devenu un vecteur d'information et d'échanges indispensable et confirme l'importance et l'efficacité de la relation dématérialisée envers les affiliés du régime.

Un suivi renforcé de la situation financière

Enfin, 2012 a mobilisé particulièrement les équipes en charge de l'actuariat et de la gestion financière en relation étroite avec le Conseil d'administration et les Ministères de tutelles dans le cadre du rétablissement de la situation financière du régime.

L'année 2013 va nous permettre d'actualiser les études prospectives pour 2014 en y intégrant, dès qu'elles seront connues, les mesures envisagées par les pouvoirs publics en matière de financement de la protection sociale et de réforme des retraites.

Jean-Michel Bacquer

Directeur de la CNRACL,

*Directeur de l'Établissement de Bordeaux
de la Caisse des Dépôts*

Un régime spécial de retraites

Présentation du régime, du conseil d'administration et des commissions

Créée par l'ordonnance 45-993 du 17 mai 1945, la CNRACL est le régime spécial de Sécurité sociale chargé de l'assurance vieillesse et invalidité des fonctionnaires territoriaux exerçant à raison d'au moins 28 heures par semaine et des personnels relevant de la fonction publique hospitalière.

Cet établissement public national, géré par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts sous l'autorité et le contrôle d'un Conseil d'administration, compte au 31 décembre 2012 : 2 387 078 actifs et 1 094 340 pensionnés.

L'institution fonctionne selon le principe de la répartition : les cotisations versées par les actifs et leurs employeurs servent au paiement des prestations des retraités. Les droits des ressortissants du régime sont définis, depuis la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, par le décret 2003-1306 du 26 décembre 2003 ; ils s'inspirent de la législation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Le conseil d'administration de la CNRACL est composé de 16 membres élus représentant paritairement les affiliés (en activité et à la retraite) et les employeurs immatriculés à la CNRACL.

Plusieurs personnalités assistent de droit aux séances du conseil, sans voix délibérative :

- les commissaires du gouvernement représentent les ministres chargés de la sécurité sociale et du budget. Ils disposent d'un pouvoir d'opposition aux délibérations du conseil. Ils sont assistés dans leur mission par un conseil de tutelle qui se réunit au moins avant chaque conseil pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et les documents préparatoires. Ce conseil est composé des deux commissaires du gouvernement et des représentants de trois autres ministères : la Direction générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS), la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).
- le président du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH) et le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre en séance plénière. Assurant le contrôle de la gestion du régime, il délibère sur les questions d'ordre général concernant l'institution. Dans ce cadre, il se prononce sur le budget de gestion administrative, examine les comptes et la trésorerie, définit la politique d'action sociale en faveur des retraités. Il détermine également le programme d'actions du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, après avis des Conseils supérieurs de la fonction publique territoriale et hospitalière.

Depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 portant réglementation de la CNRACL, le conseil d'administration délibère également sur l'orientation générale de la politique de placement des actifs gérés et sur la convention d'objectifs et de gestion. Il ne dispose pas du pouvoir réglementaire mais peut émettre des avis sur des questions qui, bien que ne relevant pas de sa compétence, concernent la CNRACL. Ses décisions sont soumises au droit d'opposition dont disposent le ministre chargé de la Sécurité Sociale et le ministre chargé du Budget.

Les délibérations du Conseil sont préparées par cinq commissions compétentes dans les domaines suivants : les comptes, l'action sociale, la réglementation, le développement et le partenariat, l'invalidité et la prévention des risques professionnels. Chacune de ces instances est présidée par un membre du conseil qui a rang de vice-président.

Le président du conseil d'administration et les cinq présidents de commissions composent le bureau du conseil.

Le fonctionnement de l'assemblée est régi par un règlement intérieur modifié par la séance plénière du 16 décembre 2009 pour tenir compte des dispositions du décret du 11 novembre 2009 relatif à la tutelle sur les organismes de sécurité sociale.

La démographie du régime

Avec 2 177 277 cotisants (donnée provisoire) et 1 094 340 retraités en fin d'année 2012, la CNRACL affiche une situation démographique relativement favorable. Toutefois, la croissance de l'effectif des retraités continue d'être supérieure à celle de l'effectif des cotisants.

Les retraités

En moyenne annuelle, la CNRACL a servi mensuellement 1 081 709 pensions, en accroissement de 3,7 %. Le rythme de progression baisse par rapport à 2011 (5,3 %), année qui avait été marquée par de nombreux départs en raison de l'extinction du dispositif de départ anticipé "parents de 3 enfants et 15 ans de service". Cette évolution 2012 se traduit par un solde positif de 39 000 pensionnés contre 53 000 en 2011.

La population pensionnée reste majoritairement formée d'agents issus des collectivités territoriales, dont la progression a été supérieure en 2012 à celle des pensionnés hospitaliers : 569 943 retraités territoriaux (+ 4,0 %) et 511 766 hospitaliers (+ 3,5 %) en moyenne annuelle.

Avec un rythme de progression de 4,3 %, la population en pension vieillesse de droit direct continue d'augmenter plus vite que le reste de l'effectif.

Elle accroît ainsi sa proportion dans la population totale des pensionnés (75,9 % contre 75,5 % en 2011).

L'effectif féminin maintient sa part élevée dans la population retraitée, à 72,0 % en 2012 contre 71,8 % en 2011.

Les actifs cotisants

2 171 826 cotisants(*) à la CNRACL sont dénombrés, en moyenne annuelle, sur l'exercice 2012, contre 2 152 290 en 2011, soit une progression de + 0,9%.

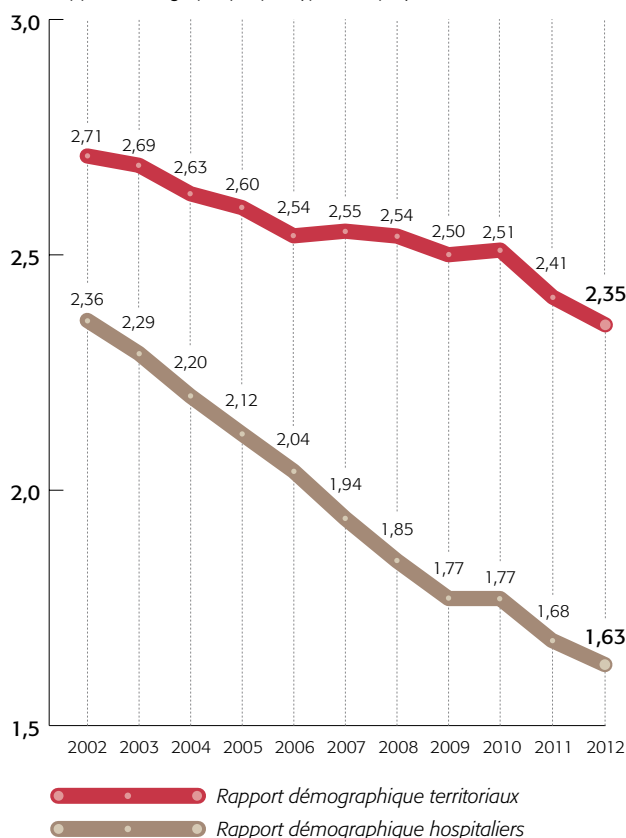
Cet accroissement de la population s'observe dans les deux secteurs d'activité, avec toutefois un rythme plus élevé de l'effectif des cotisants territoriaux (+ 1,0 %) par rapport à celui des hospitaliers (+ 0,7 %).

L'écart, depuis plusieurs années, de ces évolutions selon le type d'employeurs accentue la part des cotisants territoriaux dans l'effectif total, qui atteint 61,6 % en 2012 (61,5 % en 2011).

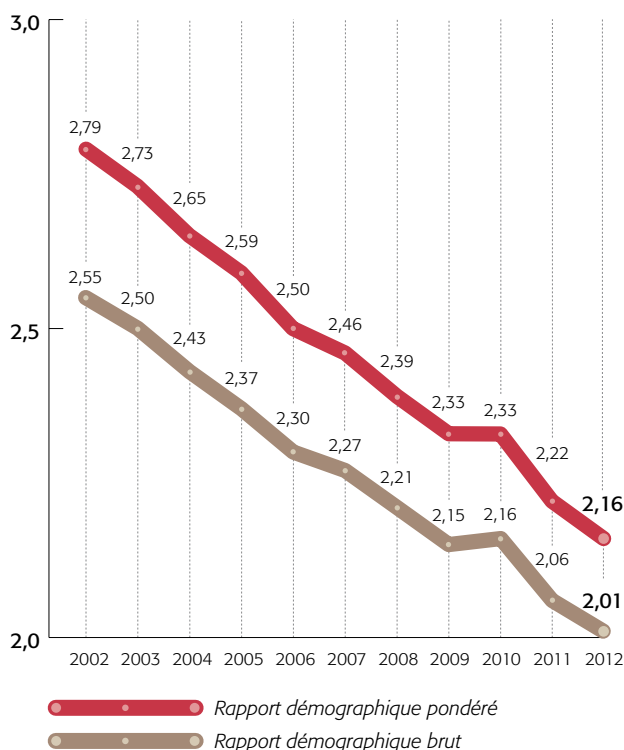
Les agents de sexe féminin représentent 66,1 % de la population active, cotisant à la CNRACL.

(*) Le nombre de cotisants 2012 est provisoire, l'ensemble des déclarations individuelles de cotisations n'ayant pas encore été traité à l'heure où est réalisé ce rapport

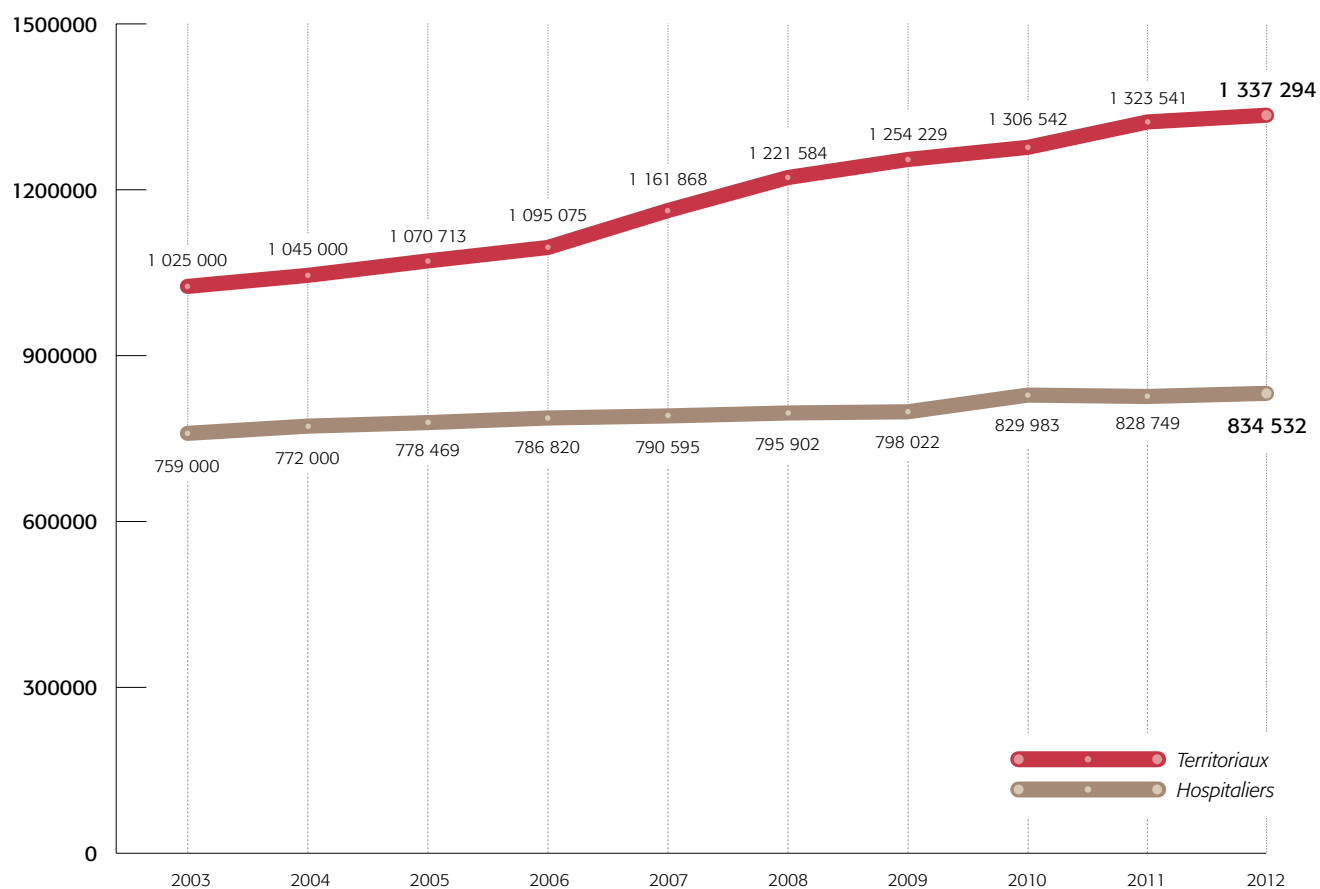
Rapport démographique par type d'employeurs.



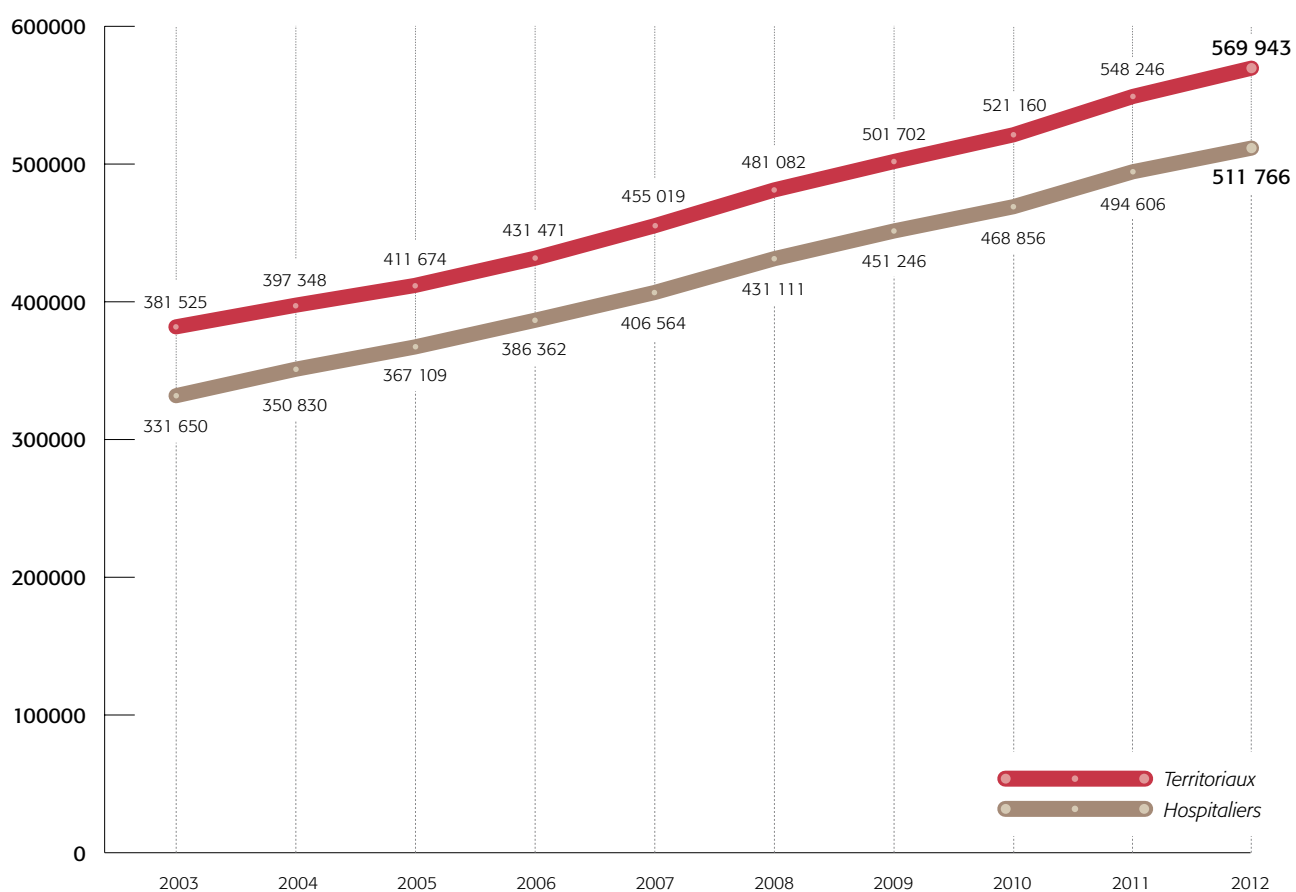
Le rapport brut est égal au nombre de cotisants pour 1 retraité.
Le rapport pondéré prend en compte l'aspect financier en pondérant le nombre de pensionnés selon la nature du droit (direct ou dérivé).



L'effectif moyen des **cotisants** (par type d'employeurs)



L'effectif moyen des **pensionnés** (par type d'employeurs)



Les données financières et comptables

Commentaire de synthèse

La CNRACL présente un résultat faiblement déficitaire de l'ordre de 14 millions d'euros.

Ce résultat est dû à la constatation d'un produit exceptionnel de 690 millions d'euros lié aux transferts des réserves de l'ATIACL pour 450 millions d'euros et du FCCPA pour 240 millions d'euros. Sans ces apports, le déficit aurait atteint 705 millions d'euros, contre un déficit de 491 millions d'euros en 2010 et de 375 millions d'euros en 2011.

Cette situation s'explique principalement par :

- l'augmentation plus rapide des prestations que celle des cotisations sous l'effet de la dérive démographique du régime. Cette évolution est le principal facteur d'augmentation des prestations versées entre 2011 et 2012 de 6,1 % alors que dans le même temps les cotisations reçues ont augmentées de 2,5 %.
- la contribution du régime à la compensation vieillesse inter-régime pour un montant de 1,37 milliard d'euros. On constate néanmoins une baisse significative de la charge nette (généralisée et spécifique) de 19,3 % soit - 327 millions d'euros. (1,37 milliard d'euros contre 1,67 milliard d'euros) en raison essentiellement de la suppression de la compensation vieillesse spécifique (- 351 millions d'euros).
- la contribution au dispositif de neutralisation financière des coûts du transfert des personnels de l'Etat dans la fonction publique territoriale dans le cadre de la décentralisation avec une augmentation des charges nettes de 81 millions d'euros.

En termes de trésorerie, les fortes tensions constatées fin 2011 se sont reproduites en 2012. Toutefois, la mise en place d'un financement de trésorerie court terme et d'avances ont permis de répondre aux besoins de trésorerie de la CNRACL dont les montants maximums de 1 150 millions d'euros ont été atteints à la fin de l'année. Le montage se présente comme suit :

- la souscription d'un financement à court terme (échéance 1 an) souscrit auprès de plusieurs acteurs (ATIACL pour 380 millions d'euros, la Banque Postale pour 200 millions d'euros et la CDC pour 570 millions d'euros)
- la mise en place d'une avance de trésorerie auprès de la Caisse des Dépôts, utilisable à la demande pour 300 millions d'euros.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'établissent à 17,3 milliards d'euros :

- les cotisations normales et rétroactives s'élèvent à 16,8 milliards d'euros et représentent 97,2 % du total des produits d'exploitation. Ces dernières progressent de manière similaire à l'exercice précédent soit 2,5 %. Il est à noter l'augmentation significative des produits pour majorations de retard qui atteignent 32,3 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2011.
- les autres produits techniques correspondent :
 - aux transferts entre organismes (régime général de sécurité social et Ircantec) suite à validations de services pour 312 millions d'euros (341 millions d'euros en 2011).
 - aux régularisations définitives au titre des transferts de compensation vieillesse inter-régime : En 2012, ces dernières s'élèvent à 0,4 million d'euros contre 49,5 millions d'euros en 2011.
 - aux transferts effectués dans le cadre de la décentralisation (remboursement de prestations et de compensations).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 18 milliards d'euros. Elles progressent moins vite que lors de l'exercice précédent et affichent une évolution de 2,5 % contre 3,1 % en 2011. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les prestations légales vieillesse et invalidité sont de 15,8 milliards d'euros ; l'évolution reste sur une tendance élevée avec une progression de 6,1 % (7,6 % lors de l'exercice précédent) et est due :
 - à la croissance du nombre de pensionné de 3,7 %. L'augmentation est moins importante qu'en 2011 (+ 5,2 %) et s'explique par la fin des effets de la réforme des retraites de 2010 qui avait conduit à une hausse du nombre de pensions liquidées.
 - à la revalorisation des pensions intervenue au 1er avril 2012 pour 2,1 % identique à 2011.
- les autres charges techniques correspondent :
 - aux transferts entre organismes de sécurité sociale (36,2 millions d'euros) qui continuent d'enregistrer des baisses sensibles de l'ordre de 50 % en lien avec la diminution de la durée moyenne de la période rétable au régime générale de la sécurité sociale.
 - aux transferts de compensation vieillesse inter-régime pour 1,37 milliard d'euros en baisse de 16,2 %,
 - aux transferts suite à la décentralisation (reversement de cotisations). La charge nette s'élève ainsi à 364 millions d'euros.
- Les autres frais atteignent 99,5 millions d'euros et correspondent aux frais de gestion qui progressent de 0,4 % ainsi qu'aux frais de commissions financières pour 1,15 million d'euros et qui sont liés à la mise en place des nouveaux prêts à court terme avec la Banque Postale et la CDC pour pallier les insuffisances de trésorerie de la CNRACL.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 704,2 millions d'euros contre - 380,9 millions d'euros en 2011. Cette dégradation s'explique essentiellement par la hausse :

- de la charge nette au titre de la décentralisation pour 364 millions d'euros ;
- des charges sur prestations qui progressent plus rapidement (+ 921 millions d'euros ; + 6,1 %) que les produits sur cotisations (+ 417 millions d'euros ; + 2,5 %) ce qui entraîne une détérioration de la marge brute de 36 %, celle-ci passant de 1,4 milliard d'euros à 0,9 milliard d'euros.

- les charges de -1,5 millions d'euros, liées à la couverture des besoins de trésorerie par des concours externes comme l'autorise la Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2012. La CNRACL peut recourir à des ressources non permanentes dans la limite de 1,450 milliard d'euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à 690 millions d'euros et est entièrement lié à un produit exceptionnel correspondant aux transferts des réserves de l'ATIACL et du FCCPA.

Le résultat financier est proche de 0 contre 6,4 millions d'euros en 2011 et s'explique par :

- une baisse des produits financiers (1,6 million d'euros en 2012 contre 6,5 millions d'euros en 2011) liée à la baisse des encours placés ainsi qu'à l'absence de rémunération du compte courant depuis le 1er juillet 2012.

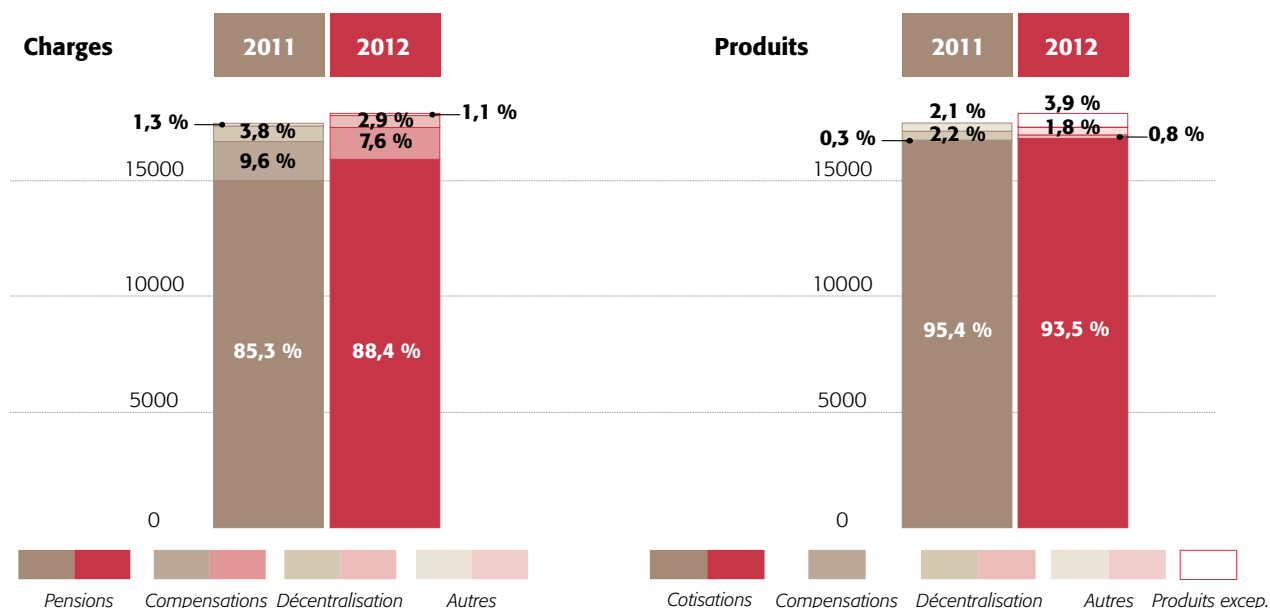
Le résultat net de l'exercice est déficitaire de 14,4 millions d'euros.

Compte de résultat au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)

Charges	2011	2012	Produits	2011	2012
Prestations sociales	14 982,1	15 903,0	Cotisations et produits affectés	16 387,1	16 804,2
Compensations	1 690,0	1 375,6	Compensations	49,5	0,5
Transfert - Art. 59	670,0	514,4	Transfert - Art. 59	386,9	150,3
Autres charges techniques	116,1	95,1	Autres produits techniques	351,9	328,3
Charges de gestion courante*	98,0	98,3			
Commissions financières	0,0	1,2			
Charges financières	0,2	1,5	Produits financiers	6,5	1,6
Charges exceptionnelles	0,5	0,2	Produits exceptionnels	0,0	690,0
Sous totaux	17 556,9	17 989,3	Sous totaux	17 181,9	17 974,9
Résultat de l'exercice (excédent)	-	-	Résultat de l'exercice (déficit)	375,1	14,4
Total	17 556,9	17 989,3	Total	17 556,9	17 989,3

* dont frais de gestion

Compte de résultat au 31 décembre 2012 (en pourcentage)



Le bilan et les prévisions

Le bilan

A l'arrêté des comptes le total du bilan s'établit à 1,67 milliard d'euros, en baisse de 3 % par rapport à 2011 (1,73 milliard d'euros).

- A l'actif cela se traduit par :
 - une baisse sensible des créances de 20 % (1 289 millions d'euros en 2012 pour 1 619 millions d'euros en 2011) essentiellement liée à la régularisation au titre de la décentralisation réalisée en 2011, non reconduite en 2012 pour 129 millions d'euros, et à la diminution de la créance au titre de la compensation pour 78 millions d'euros.
 - une augmentation des comptes financiers de 267 millions d'euros (338 millions d'euros contre 71 millions d'euros), faisant suite au versement d'une partie des réserves issues de l'ATIACL et du FCCPA
- Au passif, le montant des fonds propres demeure stable à 1,3 milliard d'euros (après affectation du résultat) et représente environ une échéance mensuelle de prestations. Les dettes connaissent une diminution de 14 % soit 55 millions d'euros (328 millions d'euros en 2012) et s'explique essentiellement par une baisse des charges à payer sur les transferts suite à rétablissement pour 20 millions d'euros et par l'absence de dette en 2012 sur les transferts suite à la décentralisation au titre de l'article 59 pour 29 millions d'euros.

Les perspectives 2013

Les besoins de trésorerie de la CNRACL en 2013 ne devraient pas diminuer et atteindre des pics en fin d'année de l'ordre de 1 075 millions d'euros et ce malgré le transfert des réserves de l'ATIACL et du FCCPA effectué en 2012.

Différentes mesures devraient concourir en 2013 et 2014 à l'équilibre financier du régime :

- le plein effet de la hausse du taux de cotisation salariale de 0,1 point et du taux de cotisation employeur de 0,1 point au 1er novembre 2012 pour financer l'extension du dispositif carrières longues prévus par le décret n°2012-847 du 2 juillet 2012.
- une augmentation du taux de contribution CNRACL sur le traitement et sur la NBI de 1,45 point (dont 0,1 point de transfert partiel du taux de cotisation ATIACL) au 1er janvier 2013 et de 1,35 point au 1er janvier 2014 (décret n°2012-1525 du 28 décembre 2012).
- une hausse du taux de cotisation salariale de 0,27 point au 1er janvier 2013 prévue par la loi n°2010-1330 portant réforme des retraites.

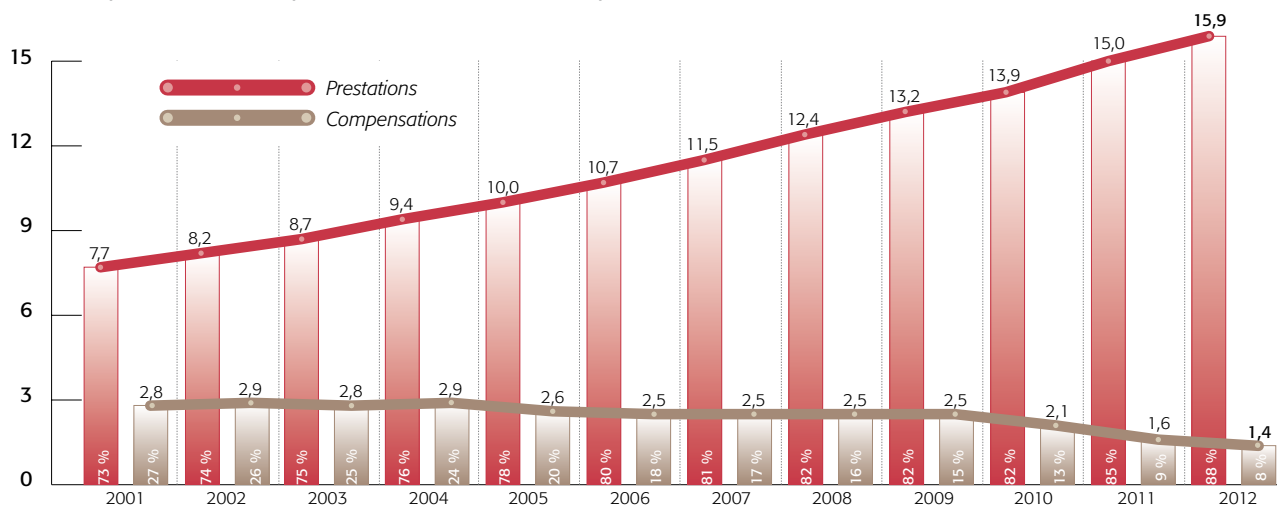
En complément de ces augmentations et comme en 2012, la CNRACL a souscrit un financement à court terme auprès d'un pool bancaire (CREDIT MUTUEL ARKEA pour 200 millions d'euros, la Banque Postale pour 300 millions d'euros et la CDC pour 430 millions d'euros) et bénéficiera d'une avance de trésorerie de 300 millions d'euros auprès de la CDC dont le tirage pourra s'effectuer à tout moment.

Dans le même temps, de nouvelles charges sont identifiées :

- la revalorisation des pensions de 1,3 point au 1er avril 2013.
- l'augmentation du nombre de liquidations sous l'effet de l'extension du dispositif carrières longues prévue par le décret n°2012-847 du 2 juillet 2012 applicable au 1er novembre 2012.

A noter enfin, le gel de la valeur du point d'indice fonction publique sur 2013

Comparaison des prestations et des compensations (en milliards d'euros)



Bilan au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)

Actif	2011	2012	Passif	2011	2012
Immobilisations financières	37,5	43,8	Autres réserves	1 669,0	1 294,0
			Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 375,1	- 14,4
			Réserve après affectation du résultat	1 294,0	1 279,6
Créances d'exploitation	1 619,3	1 289,5			
Disponibilités	71,1	338,5	Provision pour risques et charges	23,6	38,1
			Dettes	410,2	354,0
Total	1 727,9	1 671,7	Total	1 727,9	1 671,7

Bilan au 31 décembre 2012 (en pourcentage)



L'action sociale

Le Fonds d'action sociale a pour mission d'aider financièrement les retraités ayant les plus faibles revenus.

Plus de 71 000 retraités représentant près de 7 % des pensionnés de la CNRACL ont perçu une aide du FAS en 2012.

189 260 demandes d'aides ont été traitées par le service gestionnaire, 141 640 ont fait l'objet d'un paiement.

Les dépenses du FAS s'élèvent en 2012 à 113,4 millions d'euros soit 92,59 % du budget de l'année et 55,75 % de l'ensemble des budgets (montant 2012 et reports antérieurs). Elles ont augmenté de 3,1 % par rapport à 2011.

Les prêts aux pensionnés

En 2012, 275 retraités aux ressources modestes ont pu bénéficier de prêts sociaux destinés au financement de travaux d'habitat, de dépenses de santé ou de sépulture, contre 314 en 2011. La participation du FAS (frais de gestion, d'assurance et bonification des taux d'intérêt) s'est élevée à 146 818 euros en 2012.

Séjours grands seniors

Le FAS de la CNRACL participe à la démarche expérimentale initiée par Vacances Bleues.

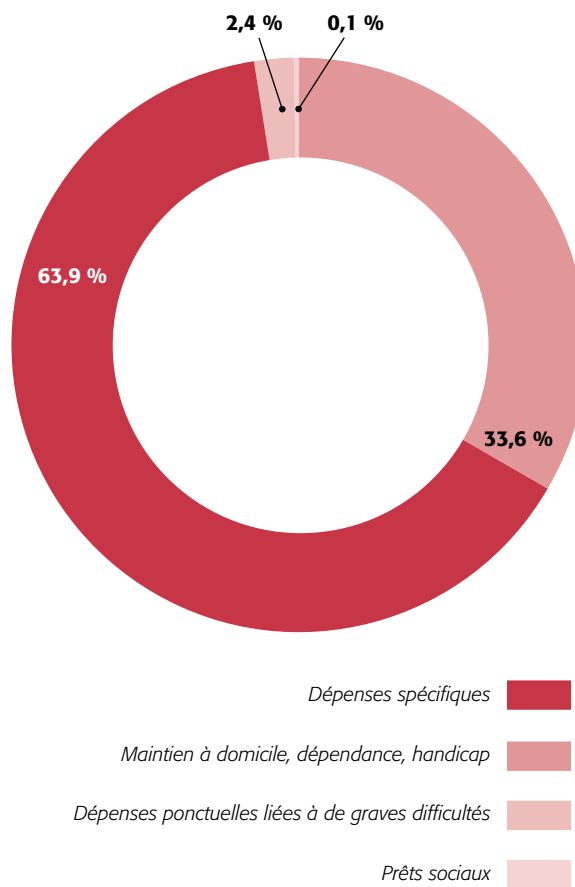
En 2012, 37 retraités de la CNRACL d'une moyenne d'âge de 82 ans ont pu en bénéficier.

CESU

Afin de favoriser le maintien à domicile, la CNRACL propose à l'ensemble des bénéficiaires du FAS des chèques emploi service universel pour la prise en charge de diverses prestations, ou d'heures d'aide ménagère, en partenariat avec chèque domicile.

Au titre de l'année 2012 ont été émis 279 990 CESU vie pratique et 540 608 CESU aide ménagère.

Répartition des dépenses par domaines



Le Fonds national de prévention

Le Fonds national de prévention (FNP) a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la CNRACL, le Conseil d'administration fixe dans un programme d'actions, la stratégie et les orientations du fonds.

Le FNP a poursuivi le développement des cinq priorités définies par le programme d'actions 2011-2013.

Au total, 800 collectivités représentant 82 172 agents ont bénéficié d'une subvention.

Afin de développer la prévention des risques professionnels sur leur territoire, 26 nouveaux CDG ont signé une convention avec le FNP et trois d'entre eux utiliseront le logiciel Prorisq (outil de collecte des données AT-MP).

Répondre à un devoir d'information

L'année 2012 a été une année riche en nombre de produits d'information diffusés sur le site Internet. En complément des trois bulletins annuels, cinq points traitant de la réglementation, quatre guides auxquels s'ajoutent cinq documents issus des partenariats conclus avec la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ont été mis en ligne.

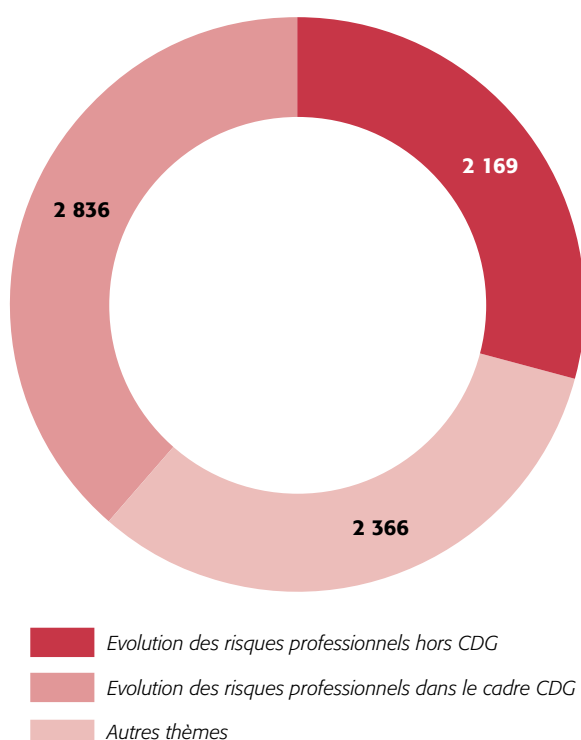
Inciter au regroupement des projets autour d'un thème commun au niveau national

Autre nouveauté du programme d'actions 2011-2013, le premier appel à projets de recherche action a été lancé au début du second semestre sur le thème des risques psychosociaux. Sur les 14 dossiers reçus, quatre dossiers ont été retenus pour un montant total de subvention de 1 384 milliers d'euros.

Favoriser la pérennisation des moyens dédiés à la prévention des risques professionnels au niveau local

D'un montant total de 7 371 milliers d'euros, soit une augmentation de 110% par rapport à 2011, les démarches de prévention se répartissent en trois grandes catégories.

Répartition des démarches de prévention en milliers d'euros



Consolider et développer les partenariats

Les travaux engagés avec la CNAMTS se sont prolongés en 2012, notamment sur la filière déchets et sur un socle d'exigences en matière de bâtiment et des travaux publics (BTP). Deux nouveaux partenariats ont été signés en 2012 avec :

- l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT),
- l'Agence nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH)

Approfondir la connaissance des données sur la santé au travail

L'intégrateur de données, qui permet d'insérer automatiquement dans Prorisq des déclarations d'accidents déjà saisies par l'employeur, a été mis à disposition de plusieurs fournisseurs de données.

La parution d'une circulaire de la direction générale de l'offre de soins (DGOS) destinée à sensibiliser le secteur hospitalier au recueil des données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP) a permis l'intégration dans Prorisq de 30 nouveaux établissements.

Une convention d'échanges de données sur les AT/MP a été signée avec la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) en vue de la collecte d'informations auprès des différents régimes. Elle permettra, à compter de 2016, la transmission annuelle des données à Eurostat, conformément aux spécifications des Statistiques Européennes sur les Accidents du Travail (SEAT).

La relation avec les employeurs, les actifs et les pensionnés

Le club employeurs

Le club est composé d'employeurs représentatifs des fonctions publiques territoriale et hospitalière. C'est une instance d'échanges, de propositions et de construction d'une culture commune qui tient compte des spécificités et des expertises particulières des employeurs dans le domaine de l'assurance-retraite obligatoire.

Deux réunions se sont tenues à Paris en 2012 avec l'ensemble des membres, consacrées aux nouvelles dispositions carrières longues et à la mise en place d'un nouveau service dématérialisé de gestion des comptes individuels retraite.

Deux réunions organisées avec les éditeurs de logiciels ont permis d'optimiser les informations transmises dans le cadre de la Déclaration annuelle des données sociales (DADS) et favoriser ainsi le rapprochement des données carrières et des versements de cotisations.

Enquêtes et connaissance des employeurs, actifs et pensionnés.

En 2012, près de 30 enquêtes de satisfaction et de recueil des attentes et besoins ont été menées auprès des employeurs, des actifs et des retraités. Elles permettent d'une part de quantifier le niveau de la qualité de service perçue et son évolution et d'autre part d'identifier les attentes et besoins des publics concernés.

Les principales études, menées régulièrement, ont porté sur les thèmes suivants : le site Internet, les services dématérialisés (employeurs, actifs et retraités) le centre d'appels, les réponses aux courriers et courriels, les attentes et besoins des actifs et des nouveaux retraités...

Actions d'information des employeurs

- Interventions des employeurs

• Information des employeurs

Les actions d'information se répartissent entre réunions collectives et rencontres individuelles.

Sur l'ensemble de l'année 2012, 73 séances collectives à destination principalement des décideurs ont rassemblé 1869 participants représentant 991 collectivités.

En complément, 107 rendez-vous individuels ont été tenus.

Lors de ces séances et rendez-vous, les principaux thèmes abordés ont concerné les objectifs et les effets des travaux de rapprochement systématique des cotisations versées avec les droits déclarés, la fiabilisation des comptes individuels et la consultation/modification de ces comptes.

• Formation des employeurs

En 2012, 91 séances de formation ont été organisées en direction des gestionnaires des 1 100 collectivités les plus importantes en effectifs et des partenaires CDG et hospitaliers. Le contenu de ces formations était principalement consacré à la réforme des retraites 2010, aux nouvelles mesures de 2011 et 2012 et à ses incidences pour la CNRACL. Il a également été question des liquidations de pension pour invalidité. Au total, 2134 participants représentant ces employeurs ont bénéficié de ces formations.

A noter également une forte participation à des conférences retraite en direction des actifs (14 au total), avec l'expérimentation de plusieurs formules dont celle des conférences suivies de guichets et la présence de la CNRACL à des salons regroupant les principaux régimes de retraites en France (cf. salons de Perpignan et d'Angers) avec une forte affluence sur le stand des affiliés proches de la retraite.

- **Partenariat hospitalier.** La nouvelle convention hospitalière 2012/2014 adoptée par le Conseil d'administration a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, il a été convenu d'échanger avec la Fédération Hospitalière de France (FHF) pour la promotion et l'application de cette convention.

Au 31 décembre 2012, 79 conventions 2012/2014 étaient signées avec des Centres Hospitaliers déjà partenaires (68) ou nouveaux (11) et couvrent 88 départements.

- **Partenariat territorial.** La convention avec les Centres de gestion 2011/2013 intègre le nouveau contexte légal et réglementaire et les obligations liées au droit à l'information des agents.

La réflexion pour la prochaine convention 2014/2016 a débuté le 30 novembre 2012 dans le cadre d'un Comité National Technique restreint avec des représentants de Directeurs de CDG et de la Caisse des Dépôts.

Communication écrite opérationnelle.

Pour le site www.cnrac.fr, l'année 2012 est marquée par des évolutions de présentation de l'information. Ainsi pour le profil Employeur, les titres des rubriques ont été améliorés. En outre, les procédures de l'Instruction générale sont reprises dans ces rubriques et les articles liés à la réforme des retraites sont indexés pour permettre d'affiner les recherches documentaires. Concernant les actifs, un nouvel outil de présentation « clip » permet d'expliquer le contenu du Relevé de situation individuelle (RIS). La périodicité de La lettre des affiliés est maintenant trimestrielle. Le profil Partenaire s'est aussi enrichi, une rubrique conséquente liée à la DADS/DI est proposée aux éditeurs.

Par ailleurs, les formulaires de contact des différents profils ont été revus et leur accessibilité facilitée. De plus, une fenêtre de connexion aux espaces personnalisés, simplifiée et plus visible, est proposée aux employeurs, actifs et retraités. Les employeurs ont aussi accès à un nouveau formulaire de commande d'imprimés.

Et plus précisément, sur le contenu du site CNRACL :

Pour le profil Employeur

- Sur le thème de la Réforme des retraites
 - publication en début d'année d'un article descriptif sur l'accélération du calendrier de la réforme des retraites et mises à jour des fiches de synthèses
 - quatre articles sur la « Bonification pour enfant né avant l'entrée de l'agent dans la fonction publique » ont permis aux employeurs de renseigner précisément leurs agents.

- Pour les nouvelles dispositions carrières longues : création d'une nouvelle rubrique et publication d'actualités.

- Relatif au Droit à l'information sur la retraite ;
 - création d'une nouvelle rubrique avec une présentation des documents du droit à l'information, en fonction de l'âge des assurés.

Pour le profil Actif

- Sur le thème de la Réforme des retraites ;
 - en actualisant des fiches d'information destinées aux actifs ont été actualisées.

- Concernant l'Entretien information retraite (EIR) ;
 - les différentes étapes du traitement d'une demande d'entretien sont présentées aux actifs de la CNRACL. Depuis le 1er janvier 2012, ils peuvent également procéder à une demande d'entretien, à l'aide du formulaire mis à leur disposition.

- A l'égard du Droit à l'information sur la retraite ;
 - les informations de cette nouvelle rubrique ont été organisées selon les âges et périodes clés de la carrière d'un actif. De plus, les actifs peuvent effectuer une demande de Relevé de situation individuelle en ligne (RISe) et visualiser un clip de présentation sur ce même sujet.

Par ailleurs, des articles relatifs au rachat des études supérieures, à la fin des demandes de validations et aux nouvelles dispositions carrières longues fournissent aux actifs les informations préalables à d'éventuelles démarches auprès de leurs employeurs. De plus, le nouveau guide du futur retraité 2013 est disponible en ligne.

Les statistiques de fréquentation du site CNRACL mettent en évidence l'intérêt des actifs pour les informations publiées, avec 493 533 visites, soit une progression de 37,09 % par rapport à 2011. Des pics de consultation sont identifiés et correspondent à l'envoi de La lettre « Actif pour ma retraite », sur les mois de mars, juin, octobre et décembre.

Le courrier de la CNRACL

En 2012, le volume global des expéditions s'établit à 3 903 818 plis, dont 371 817 envoyés au titre de la quatrième campagne du droit à l'information. En réception, 1 329 078 plis ont été dénombrés pour la CNRACL.

Traitement des appels téléphoniques

Depuis la création du centre d'appels en 2004, les interlocuteurs de la CNRACL bénéficient d'un accueil téléphonique dédié. Le centre d'appels a pour objectif d'apporter une réponse complète aux demandes des employeurs, actifs et pensionnés en complément du vecteur d'information Internet.

Chacun bénéficie d'une ligne téléphonique dédiée et un numéro d'accueil spécifique est mis à disposition des partenaires CDG et hospitaliers.

En 2012, le centre d'appels a reçu plus de 903 000 appels pour lesquels le niveau de service s'élève à 88 % d'appels servis, en hausse par rapport à 2011 (86 %), malgré une nette augmentation de l'activité.

85 % des appels des employeurs ont porté sur des questions de réglementation liées notamment à la liquidation des pensions et en particulier sur les conditions du départ pour carrière longue.

L'assistance en ligne sur e-services a représenté 11 % des contacts.

60 % des appels des pensionnés concernaient des questions sur le paiement des pensions et 36 % le Fonds d'action social.

La gestion administrative

La gestion de la CNRACL est assurée par la Caisse des Dépôts. Elle est réalisée en son sein, par l'Établissement de Bordeaux relevant de la direction des retraites et de la solidarité, avec l'appui de fonctions mutualisées (systèmes d'information, comptabilité/trésorerie et communication institutionnelle).

L'Établissement de Bordeaux est organisé en 5 directions :

- **la Direction des gestions mutualisées** prend en charge quatre grandes activités :
 - l'activité de recouvrement des cotisations, assurée par un service administratif comprenant quatre unités qui traitent le recouvrement des créances sur personnes morales et le recouvrement de créances sur personnes physiques.
 - l'activité de gestion des comptes individuels retraite, assurée par deux services administratifs, comprenant huit unités qui traitent l'ensemble des opérations relatives à l'alimentation et à la fiabilisation des données de carrière des affiliés en activité.
 - l'activité de reconnaissance des droits, assurée par un service administratif comprenant cinq unités qui traitent l'ensemble des opérations de contrôle de la liquidation des droits à pension et des accessoires de pension.
 - l'activité de gestion des pensions, assurée par un service administratif comprenant cinq unités qui réalisent les actes de gestion au bénéfice des pensionnés et exercent les fonctions de payeur.

- **la Direction de la solidarité et des risques professionnels** assure le traitement :
 - des dossiers de liquidation pour invalidité et la gestion du Fonds national de prévention,
 - des demandes d'aides du Fonds d'action sociale et la gestion des produits et services proposés aux retraités.
- **la Direction de la relation clients** comprend le centre d'appels, le pilotage de la relation opérationnelle avec les employeurs, les affiliés, les pensionnés et la gestion des flux.
- **la Direction de la gouvernance des fonds** traite les affaires juridiques, les recours contentieux, le secrétariat du Conseil d'administration, l'actuariat et le pilotage de la performance.
- **la Direction des moyens et ressources opérationnels** assure la gestion des ressources humaines ainsi que les opérations logistiques.

La CNRACL et internet



Le site Internet de la CNRACL est le reflet des relations du gestionnaire avec ses bénéficiaires : actifs, employeurs, pensionnés et partenaires. Sa navigation par cible permet de sélectionner les contenus selon le profil de l'internaute. Cette approche permet de personnaliser l'information, les services dématérialisés, les outils et la documentation.

L'activité du site au quotidien

Sur l'année 2012, le site a reçu 2 562 601 visites, soit plus de 5 % qu'en 2011. Ils constituent à ce titre un outil opérationnel dans un contexte réglementaire évolutif du monde de la retraite. Avec plus de 18 783 123 de pages visitées, le site enregistre une augmentation de plus de 20 % de ses consultations.

Les publications destinées aux actifs, aux employeurs, comme aux pensionnés sont mises en ligne simultanément à leur diffusion : rapport d'activité, guides du retraite et du futur retraité, guide de l'action sociale, le magazine Climats, la lettre d'information Employeurs, le catalogue des loisirs Vacancez-vous, les flashes infos et lettres électroniques dédiés aux employeurs...

Dans le cadre du développement de la communication du régime vers ses actifs, la lettre électronique « Actif pour ma retraite » poursuit son objectif d'information : améliorer la connaissance du régime, tant dans son fonctionnement, que dans sa réglementation. Elle fait la promotion des informations mises en ligne sur le site. Ce support d'information est envoyé par voie électronique aux actifs sur la base d'un fichier de plus de 110 000 courriels. Celui-ci s'enrichit au fur et à mesure des nouveaux abonnements.

L'activité Employeurs des services en ligne diminue au titre de l'année 2012 de 47%, du fait d'une forte diminution des déclarations individuelles et des dossiers de reprise d'antériorité de carrière. Cette baisse d'activité peut s'expliquer d'une part par le résultat du dispositif d'accélération de la reprise d'antériorité au premier semestre 2012 et la fermeture des deux services correspondant à partir du 1er septembre 2012 ; d'autre part par l'utilisation du canal CNTDS pour les déclarations individuelles à l'ouverture de la campagne des DI.

L'espace sécurisé permet :

- aux retraités de la CNRACL de consulter leur situation personnelle, les douze derniers paiements de leur pension, d'éditer une attestation de paiement ou une attestation fiscale.
- aux actifs de consulter leur situation personnelle et de demander leur Relevé Individuel de Situation.

La composition du Conseil d'administration au 18 avril 2013

Bureau du Conseil d'administration

Claude Domeizel,
président du Conseil d'administration

Jean-Luc Gibelin,
1^{er} vice-président,
président de la commission de la Réglementation

Richard Tourisseau,
2^{ème} vice-président,
président de la commission du Développement
et du partenariat

Yves Kottelat,
3^{ème} vice-président,
président de la commission des Comptes

Hugues Martin,
4^{ème} vice-président,
président de la commission de l'Action sociale

Françoise Pillin,
5^{ème} vice-présidente,
présidente de la commission de l'Invalidité
et de la Prévention des risques professionnels

Personnalités assistant de droit au Conseil d'administration

Philippe Laurent,
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique territoriale,

Marcel Pochard,
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique hospitalière

Sébastien Colliat, Stéphanie Vivien
Commissaires du gouvernement
représentant le Ministère du Budget,
des comptes publics et de la réforme de l'Etat

Marine Pardessus, Romain Johais
Commissaires du gouvernement
représentant le Ministère du Travail,
de la Solidarité et de la Fonction publique

Représentants des employeurs

1^{ère} catégorie
(communes de 20 000 habitants et plus) :

Titulaire : Marc Galet
Suppléante : Eliane Barthélémy
Titulaire : Hugues Martin
Suppléant : Ludovic Martinez

2^{ème} catégorie
(communes de moins de 20 000 habitants) :

Titulaire : Claude Domeizel
Suppléant : Christian Gatard
Titulaire : Jésus Veiga
Suppléant : Pierre Le Guérinel

3^{ème} catégorie
(régions, départements et établissements
intercommunaux) :

Titulaire : Guy Branchut
Suppléante : Mireille Lacombe

4^{ème} catégorie
(établissements hospitaliers) :

Titulaire : Richard Tourisseau
Suppléant : Romain Cencic
Titulaire : Jacques Bernard
Suppléante : -
Titulaire : Michèle Damon
Suppléante : Angélie Lebon-Michy

Représentants des affiliés en activité

CGT

Titulaires : Jean-Luc Gibelin, Nicole Bernabé,
Ludovic Degraeve,
Suppléants : Monique Riveau, Aldo Pitarresi,
Sylvie Sébastien

FO

Titulaires : Yves Kottelat, Denis Basset
Suppléantes : Brigitte Fidry, Isabelle Cortebecq

CFDT

Titulaire : Françoise Pillin
Suppléante : Nadine Brucher

Représentants des affiliés en retraite

FO

Titulaire : Robert Pougis
Suppléant : Jean-Marie Tichit

CGT

Titulaire : Colette Lê
Suppléant : Michel Le Boudouil

La gestion sous mandat de régimes de retraite et de fonds de protection sociale

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales, parmi lesquelles des systèmes de retraite publique.

Sa direction des retraites et de la solidarité étend aujourd'hui sa gestion à quarante-sept mandats dans le domaine de la protection sociale. Les fonds qu'elle gère couvrent plus de sept millions d'actifs et plus de trois millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq en France.

Gestionnaire de services à forte valeur ajoutée et de long terme, elle est le partenaire privilégié de soixante-quinze mille employeurs publics : État, collectivités territoriales et établissements hospitaliers. Par son action quotidienne, elle s'attache à conforter la confiance de ses mandants.

Un opérateur multifonds

La Caisse des Dépôts met ses savoir-faire au service de tous types de régimes de retraite : intégrés (de base et complémentaire), complémentaires et supplémentaires.

Elle maîtrise à la fois les techniques d'acquisition de droits par points et par annuités. Elle a l'expertise de l'ensemble des processus : gestion administrative (du recouvrement au paiement des droits), pilotage juridique, technique et financier des régimes, relation avec les bénéficiaires des fonds.

Elle a déployé également ses compétences dans d'autres domaines : la solidarité, les risques professionnels, l'emploi des personnes handicapées et les fonds de compensation.

Un gestionnaire performant

La Caisse des Dépôts accélère la modernisation de ses activités de gestion en mettant l'accent sur l'industrialisation, la mutualisation des processus et la dématérialisation des actes de gestion en collaboration étroite avec les employeurs publics.

Elle s'attache à atteindre les meilleurs standards de qualité et de performance et s'est engagée dans un programme rigoureux de maîtrise des coûts, en s'appuyant en particulier sur son nouveau modèle de gestion qui lui permet de mesurer objectivement son efficacité, de s'évaluer et de se comparer aux autres gestionnaires en France et en Europe.

La modernisation constante de ses outils de gestion et la performance de son système d'information lui ont permis de répondre à la croissance soutenue de son activité de production, résultant à la fois des évolutions démographiques et de l'obligation réglementaire d'une mise à disposition d'une information aux actifs sur leurs droits à retraite.

Les chiffres clé en 2012

- 47 régimes ou fonds gérés
- 75 000 employeurs publics
- 7,3 millions de cotisants à un ou plusieurs fonds
- 3,5 millions de pensionnés, soit 1 retraité sur 5 en France
- 28,4 milliards d'euros de financements perçus et 24,9 milliards d'euros de prestations versées
- 551 000 nouvelles pensions
- 1 575 000 appels téléphoniques traités
- 525 000 envois d'estimations indicatives globales et de relevés de situation individuelle



Scannez ce QR code avec votre smartphone
et retrouvez en ligne toute l'actualité
de votre caisse de retraites.

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 11 41 23 - www.cdc.retraites.fr

